



Conférence des Parties

Vingtième session

Lima, 1^{er}-12 décembre 2014

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Admission d'observateurs: organisations présentant
une demande de statut d'observateur**

Note du secrétariat

1. L'admission d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties est régie par le paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, qui dispose notamment que:

«Tout organe ou organisme national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, compétent dans les domaines visés par la Convention, qui a fait savoir au secrétariat qu'il souhaite être représenté à une session de la Conférence des Parties en qualité d'observateur, peut y être admis en cette qualité à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes n'y fassent objection.».

2. À sa première session, la Conférence des Parties a décidé¹ que le secrétariat inviterait aux futures sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires toutes les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales admises à cette session et aux sessions ultérieures, à moins qu'une objection concernant telle ou telle organisation ne soit formulée conformément à la Convention et au projet de règlement intérieur actuellement appliqué². Par conséquent, toutes les organisations admises aux sessions précédentes de la Conférence des Parties (à l'exception de celles qui avaient été admises à une seule session) ont été avisées par le secrétariat de la date et du lieu de la vingtième session de la Conférence des Parties conformément à l'article 8 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, sans préjuger des décisions que celle-ci pourrait prendre à cet égard. Seules les organisations qui demandent à participer pour la première fois aux travaux de la Conférence des Parties seront soumises à la procédure d'admission.

3. Le secrétariat a dressé, pour examen par la Conférence des Parties, la liste des nouvelles organisations intergouvernementales ou non gouvernementales qui satisfont a) aux critères énoncés dans la Convention, b) aux dispositions du projet de règlement intérieur et c) à la pratique établie et qui ont fait savoir qu'elles souhaitaient être admises en

¹ FCCC/CP/1995/7, par. 22.

² FCCC/CP/1996/2.



qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires (voir l'annexe). Le secrétariat recommande que les organisations PROFONANPE, CARE Perú et Peru Green Building Council (GBC) soient admises uniquement à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Lima (Pérou).

4. Pour établir cette liste, le secrétariat a tenu dûment compte des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et des articles 7 et 8 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, ainsi que de l'usage, dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note³, qui veut que les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales prouvent leur compétence dans les domaines visés par la Convention et confirment leur statut de personne morale indépendante et d'organisme à but non lucratif et/ou non assujéti à l'impôt, dans un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, d'une institution spécialisée des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou dans un État partie au Statut de la Cour internationale de Justice.

5. Les membres du Bureau de la Conférence des Parties ont reçu la liste des nouveaux candidats et n'ont émis aucune objection. Toutes les organisations concernées ont été avisées qu'elles étaient admises à titre provisoire, étant entendu qu'il appartenait à la Conférence des Parties de se prononcer en dernier ressort sur leur admission en qualité d'observateurs. La Conférence est invitée, à la 1^{re} séance de sa vingtième session, à accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales ou non gouvernementales figurant sur la liste jointe en annexe.

6. Les Parties à la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto pourront se rappeler qu'à l'alinéa c) ii) du paragraphe 2 de la décision 36/CMP.1, il a été prévu que, s'agissant des articles 6 et 7 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, il serait procédé en une seule fois à l'admission des organisations en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP, les décisions sur l'admission des organisations en qualité d'observateurs étant prises par la Conférence des Parties.

³ FCCC/SBI/2004/10, par. 100.

Annexe

Liste des nouvelles organisations souhaitant être admises en qualité d'observateurs à la vingtième session de la Conférence des Parties

Organisations intergouvernementales

1. International Potato Center (Centro internacional de la papa) (CIP) Lima, Peru

Organisations non gouvernementales

1. Amazon Center for Environmental Education and Research Foundation (ACEER), West Chester, Pennsylvania, United States of America
2. Amazon Conservation Association (ACA), Washington D.C., United States of America
3. Amazónicos por la Amazonía (AMPA), Moyobamba, Peru
4. Asociación Civil OIKOS (OIKOS), Lima, Peru
5. Asociación Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de Pequeños Productores de Comercio Justo (CLAC), San Salvador, El Salvador
6. Asociación de Comunidades Forestales de Petén (ACOFOP), Petén, Guatemala
7. Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana (AIDSEP), Lima, Peru
8. Asociación Ministerio Diaconal Paz y Esperanza, Lima, Peru
9. Asociación Nacional de Productores Ecológicos del Perú (ANPE PERU), Lima, Peru
10. Asociación para la Conservación de la Cuenca Amazónica (ACCA), Lima, Peru
11. Asociación para la Investigación y Desarrollo Integral (AIDER), Lima, Peru
12. Asociación Regional de Pueblos Indígenas de la Selva Central (ARPI SC), Satipo, Peru
13. C40 Cities Climate Leadership Group Inc. (C40), Wilmington, Delaware, United States of America
14. CARE Perú¹, Lima, Peru
15. Central Asháninka del Río Ene (CARE), Satipo, Peru
16. Centro de Apoyo a la Gestión Sustentable del Agua y el Medio Ambiente (AGUA SUSTENTABLE), La Paz, Plurinational State of Bolivia
17. Centro de Conservación, Investigación y Manejo de Áreas Naturales – Cordillera Azul (CIMA – Cordillera Azul), Lima, Peru

¹ Le secrétariat recommande que cette organisation soit admise uniquement à la vingtième session de la Conférence des Parties et à la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).

18. Centro de Estudios y Prevención de Desastres (PREDES), Lima, Peru
19. Centro de Planificación y Estudio Social (CEPLAES), Quito, Ecuador
20. Centro Peruano de Estudios Sociales (CEPES), Lima, Peru
21. CHIRAPAQ Centro de Culturas Indígenas del Peru (CHIRAPAQ), Lima, Peru
22. College of Saint Benedict (CSB), St. Joseph, Minnesota, United States of America
23. Confederación de Nacionalidades Amazónicas del Perú (CONAP), Lima, Peru
24. Confederación Nacional Agraria (CNA), Lima, Peru
25. Consejo Nacional para la Ética Pública (PROETICA), Lima, Peru
26. Consorcio para el Desarrollo Sostenible de la Ecorregión Andina (CONDESAN), Lima, Peru
27. Coordinadora de Desarrollo y Defensa de los Pueblos Indígenas de la Región San Martín (CODEPISAM), Lamas, Peru
28. Coordinadora de Organizaciones Campesinas e Instituciones Agrarias del Perú (COORDINADORA RURAL), Lima, Peru
29. Coordinadora Rural de la Papa - Perú (CORPAPA-PERU), Ayacucho, Peru
30. Corporación Centro de Estudios de Derecho Justicia y Sociedad (Dejusticia), Bogota, Colombia
31. CUTS International, Geneva, Switzerland
32. Diakonia, Bromma, Sweden
33. Ejecutor del Contrato de Administración de la Reserva Comunal Amarakaeri (ECA-RCA), Puerto Maldonado, Peru
34. Emory University, Atlanta, Georgia, United States of America
35. Excellent Development Limited, Birmingham, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
36. Federación de Pueblos Indígenas Kechwas de la Región de San Martín (FEPIKRESAM), Lamas, Peru
37. Federación Nativa del Río Madre de Dios y Afluentes (FENAMAD), Puerto Maldonado, Peru
38. Federación Regional Indígena Shawi de San Martín (FERISHAM), Tarapoto, Peru
39. Fiscalía del Medio Ambiente (FIMA), Santiago, Chile
40. Foro Ciudades Para la Vida (FCPV), Lima, Peru
41. Fundación Bosques para la Conservación, Quito, Ecuador
42. Fundación Cayetano Heredia (FCH), Lima, Peru
43. Fundación Defensores de la Naturaleza (FDN), Guatemala, Guatemala
44. Fundación Ecología y Desarrollo (ECODES), Zaragoza, Spain
45. Fundación Intercooperation América Latina (ic-AL), Quito, Ecuador
46. Fundación Peruana para la Conservación de la Naturaleza (ProNaturaleza), Lima, Peru
47. Grupo GEA, Lima, Peru

48. IndustriALL Global Union, Geneva, Switzerland
49. Institut de recherche pour le développement (IRD), Marseille, France
50. Institut national de la recherche agronomique (INRA), Paris, France
51. Institute for Advanced Sustainability Studies e.V. (IASS), Potsdam, Germany
52. Instituto de Desarrollo y Medio Ambiente (IDMA), Lima, Peru
53. Instituto de Ecología y Antropología de Acción (Institut für Ökologie und Aktions-Ethnologie) (infoe), Cologne, Germany
54. Instituto Educacional Franklin Delano Roosevelt (I.F.D.R.), Lima, Peru
55. International Court for the Environment Coalition (ICE Coalition), San Rafael, California, United States of America
56. Italian Climate Network (ICN), Rome, Italy
57. Japan Iron and Steel Federation (JISF), Tokyo, Japan
58. Mountain and Glacier Protection Organization (MGPO), Islamabad, Pakistan
59. Mountain Institute, Inc., Washington D.C., United States of America
60. Movimiento Ciudadano frente al Cambio Climático (MOCICC), Lima, Peru
61. National University of Singapore (NUS), Singapore
62. Nepal Federation of Indigenous Nationalities (NEFIN), Kathmandu, Nepal
63. Organisation Camerounaise pour la Protection de l'Arbre (O.C.P.A), Douala, Cameroon
64. Organización Regional de la Asociación Inter-étnica de Desarrollo de la Selva Peruana Ucayali (ORAU), Pucallpa, Peru
65. Perkumpulan Sawit Watch (SW), Bogor, Indonesia
66. Peru Green Building Council (Consejo Peruano de Construcción Sostenible) (Peru GBC)², Lima, Peru
67. PROFONANPE³, Lima, Peru
68. Project 90 by 2030, Cape Town, South Africa
69. Red Ambiental Peruana (RAP), Lima, Peru
70. Red Observadores Meteorológicos Ambientales Escolares del Peru (ROME-PERU), Lima, Peru
71. Saint John's University, Collegeville, Minnesota, United States of America
72. Servicios en Comunicación Intercultural (SERVINDI), Lima, Peru
73. Sociedad Peruana de Derecho Ambiental (SPDA), Lima, Peru
74. Sociedad Peruana de Ecodesarrollo (SPDE), Lima, Peru
75. Sustainable Development Association (SDA), Bath, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

² Le secrétariat recommande que cette organisation soit admise uniquement à la vingtième session de la Conférence des Parties et à la dixième session de la CMP.

³ Le secrétariat recommande que cette organisation soit admise uniquement à la vingtième session de la Conférence des Parties et à la dixième session de la CMP.

76. Swisscontact (Schweizerische Stiftung für technische Entwicklungszusammenarbeit), Zurich, Switzerland
 77. Taiwan Research Institute (TRI), Taiwan, Province of China
 78. University of Reading, Reading, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
 79. University of Sheffield (TUOS), Sheffield, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
 80. Viracao Educommunication (Viração Educomunicação), Sao Paulo, Brazil
 81. Worldwide Universities Network (WUN), Leeds, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
 82. Youth-Environment-Platform (Jugend-Umwelt-Plattform) (JUMP), Vienna, Austria
-